

égard notamment aux frais initiaux que comporte la création de cet organisme. Des traitements de son personnel, etc. Il existe déjà au Canada des groupements culturels qui, pour peu qu'on leur accorde une aide financière officielle, pourraient exercer les fonctions du Conseil des arts. Les divers gouvernements provinciaux ont aussi des services culturels. J'ignore comment ils peuvent s'appeler dans les différentes provinces, mais en Alberta le bureau qui s'occupe de ces questions s'appelle la Division culturelle et est dirigé par le ministre des Affaires économiques. Ces services s'intéressent aux besoins culturels de diverses provinces. Ils se tirent fort bien d'affaire, je pense. Il existe une conférence canadienne des universités qui connaît assurément les besoins des universités en ce qui concerne subventions et bourses.

Toutes les propositions qui ont été faites pourraient certainement être mises à exécution par le travail de ces groupes ou d'une combinaison de ces groupes, les subventions étant mises à la disposition de ces organismes et les bourses données aux universités. Cela pourrait se faire sans aucune espèce de centralisation, aussi bien et peut-être mieux qu'au moyen du régime que l'on propose en ce moment.

Je me suis aussi demandé s'il y aura une priorité bien définie relativement aux bourses et à la protection des arts. Quelles garanties avons-nous que des "dons" ne seront pas faits à des groupes bien organisés d'intérêts particuliers qui, pour ce qui est de la culture, peuvent être de peu ou d'aucune utilité pour le pays.

M. Byrne: Quels seraient ces groupes?

M. Thomas: Comment le Conseil disposerait-il des demandes d'encouragement que lui soumettraient les divers organismes? Dès que l'argent sera disponible, un grand nombre d'organismes qui s'occupent de favoriser la culture un peu partout au pays s'empresseront, nous le savons bien, de réclamer leur part. La tâche du Conseil des Arts du Canada ne sera pas facile sur ce point.

M. Barnett: Si le député veut bien me permettre une question, nous dirait-il quels sont ces groupes qui, à l'entendre, exerceraient des pressions?

M. Thomas: Je ne songeais pas à des groupes en particulier, mais on ne peut constituer un fonds à partager sans que des groupes se mettent à exercer des pressions. La chose ne fait aucun doute. Quand 100 millions de dollars sont en jeu, force gens peuvent exercer force pressions.

[M. Thomas.]

M. Ellis: Puis-je poser une question? Le député a parlé tantôt d'un certain nombre de groupes qui, un peu partout au pays, pourraient se tirer d'affaires, si l'État leur accordait des subventions. Veut-il dire que l'État devrait leur verser directement des subventions, au lieu de passer par le Conseil des Arts du Canada?

M. Thomas: Absolument. Il devrait verser des subventions directement aux gouvernements provinciaux et aux divers organismes existants.

M. Hansell: Aux universités, par exemple.

M. Thomas: Quant aux bourses, il faudrait commencer par le domaine scientifique, selon moi. Il faudrait satisfaire à ce besoin avant de songer à l'avancement des arts. Au cours de débats portant sur divers sujets, il a bien des fois été question ici (et nos journaux ont aussi traité ce point à maintes reprises) de la terrible pénurie d'ouvriers spécialisés, d'ingénieurs, et le reste. On a comparé le nombre d'ingénieurs obtenant leur diplôme dans les pays situés au delà du rideau de fer au nombre de ceux qui obtiennent ce diplôme dans les démocraties occidentales. Si nous manquons de tels spécialistes, c'est évidemment dans ce domaine qu'il faudra d'abord mettre des bourses à la disposition des étudiants.

Les nations occidentales sont actuellement lancées dans une course à la production contre les forces du monde communiste. Si ce qu'on nous dit est vrai, si les comparaisons qu'on a publiées sont exactes, nous avons le dessous dans cette course parce que nous ne réussissons pas à former assez de travailleurs spécialisés pour nous maintenir au premier rang. Si cela est vrai, la première chose à faire est de voir à la formation de ces spécialistes pour protéger notre existence même en tant que pays démocratique. Après, nous donnerons des bourses pour les arts, une fois que nous serons certains d'être en mesure de faire face à la concurrence et de survivre.

Je voudrais aussi savoir qui nous garantira que le conseil, s'il est bourré de politique, ne sera pas capable de se soustraire au Parlement. On a dit, l'autre jour, que, si cela paraissait nécessaire, un montant nominal pourrait être inscrit au budget des dépenses afin de permettre au Parlement d'examiner le travail du Conseil des Arts. Je propose qu'on en inscrive un dès la première année. Peu importe ce qu'il sera. Ce pourra être le dollar traditionnel, mais nous aurons au moins l'occasion de conduire un débat en règle sur l'activité du Conseil des Arts à toutes les sessions du Parlement.